



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TARN-ET-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°82-2017-039

PUBLIÉ LE 6 DÉCEMBRE 2017

Sommaire

Préfecture de Tarn-et-Garonne

82-2017-12-06-001 - AP SUPPLEANCE MME PLATEL POUR 07-12-2007 (1 page)

Page 3

Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

82-2017-12-05-001 - Arrêté UD 82 Intérim Sections d'Inspection à cpter du 1 12 17 (4 pages)

Page 5

Préfecture de Tarn-et-Garonne

82-2017-12-06-001

AP SUPPLEANCE MME PLATEL POUR 07-12-2007

*Arrêté portant délégation de signature à madame Céline Platel, sous-préfète de Castelsarrasin
assurant la suppléance du Préfet de Tarn et Garonne*

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
à Madame Céline Platel, sous-préfète de Castelsarrasin
assurant la suppléance du préfet de Tarn-et-Garonne

Le préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre BESNARD, préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu le décret du 1^{er} août 2017 portant nomination de Mme Céline PLATEL en qualité de sous-préfète de Castelsarrasin,

Considérant que M. Pierre BESNARD, préfet, sera en déplacement hors du département le 7 décembre 2017 (8h00-20h00), ainsi que le secrétaire général de la préfecture,

Sur proposition du secrétaire général,

A R R E T E

Article 1er : La suppléance de M. Pierre BESNARD, préfet, sera assurée par Mme Céline Platel, sous-préfète de Castelsarrasin, le 7 décembre 2017 de 8h00 à 20h00,

Article 2 : Pendant cette période de suppléance, délégation est donnée à Mme Céline Platel, sous-préfète de Castelsarrasin, pour signer tous les arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département de Tarn-et-Garonne, à l'exception des arrêtés de conflit.

Article 3 : La sous-préfète de Castelsarrasin et l'administrateur général des finances publiques de Tarn-et-Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat en Tarn-et-Garonne.

Montauban, le 06 DEC. 2017

Le préfet,



Pierre BESNARD

Unité Territoriale de la Direction Régionale des
Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du
Travail et de l'Emploi

82-2017-12-05-001

Arrêté UD 82 Intérim Sections d'Inspection à cpter du 1
12 17



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
D'OCCITANIE**

Unité départementale de TARN-ET-GARONNE

ARRETE

**portant affectation, attributions de fonctions et gestion des intérim
des responsables d'Unité de Contrôle et des agents de contrôle de l'Inspection du travail,**

Le Directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Région Occitanie,

VU le code du travail, notamment ses article R.8122-3 et suivants,

VU le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des Directions régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi,

VU le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

VU l'arrêté ministériel en date du 26 mai 2014 portant organisation des unités de contrôle,

VU l'arrêté ministériel du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles,

VU l'arrêté régional n° 2015-047-0002 du 11 septembre 2017 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour la région Occitanie,

VU l'arrêté du 1^{er} août 2017 nommant Mme Nathalie VITRAT, en qualité de responsable de l'unité départementale de Tarn-et-Garonne,

A R R E T E

Article 1 : Les inspecteurs et contrôleurs du travail sont affectés dans les sections d'inspection composant l'unité de contrôle du département de Tarn-et-Garonne et chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises qui en relèvent selon le tableau suivant :

Unité de contrôle		
Responsable de l'Unité de contrôle : Emilie ITIE		Grade : inspecteur du travail, adjoint au RUD
Section d'affectation	Nom Prénom	Grade
82-01	FROMENTEZE Laurent	Inspecteur du travail
82-02	REYNAUD Emilie	Inspecteur du travail
82-03	BAOUR Marielle	Contrôleur du travail
82-04		
82-05	LAFFON Nathalie	Contrôleur du travail
82-06	DELMAS Marie	Contrôleur du travail
82-07	PRIMATESTA Sandrine	Contrôleur du travail
82-08		

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R.8122-11-1 du code du travail, les décisions administratives relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail sont prises par les inspecteurs du travail désignés selon le tableau suivant, dans les sections d'inspection qui sont confiées à un contrôleur du travail :

Unité de contrôle		
Section	Contrôleur du travail compétent pour les actions d'inspection	Inspecteur du travail compétent pour les décisions administratives
82-03	BAOUR Marielle	REYNAUD Emilie
82-05	LAFFON Nathalie	FROMENTEZE Laurent
82-06	DELMAS Marie	REYNAUD Emilie
82-07	PRIMATESTA Sandrine	FROMENTEZE Laurent
82-08		

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur mentionné ci-dessus, les décisions administratives sont prises par l'inspecteur chargé d'assurer l'intérim de celui-ci en application de l'article 3 du présent arrêté.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 1 ci-dessus, l'intérim est organisé selon les modalités précisées dans les tableaux ci-après :

Section	Inspecteur du travail compétent	Inspecteur du travail chargé de l'intérim
82-01	FROMENTEZE Laurent	REYNAUD Emilie
82-02	REYNAUD Emilie	FROMENTEZE Laurent

Unité de contrôle				
Section	Contrôleur du travail compétent	Contrôleur ou Inspecteur du travail chargé de l'intérim	Contrôleur ou Inspecteur du travail chargé de l'intérim par défaut	Contrôleur ou Inspecteur du travail chargé de l'intérim par défaut
82-01	FROMENTEZE Laurent	REYNAUD Emilie	BAOUR Marielle	
82-02	REYNAUD Emilie	FROMENTEZE Laurent	BAOUR Marielle	
82-03	BAOUR Marielle	FROMENTEZE Laurent	REYNAUD Emilie	
82-04		FROMENTEZE Laurent	REYNAUD Emilie	BAOUR Marielle
82-05	LAFFON Nathalie	REYNAUD Emilie	FROMENTEZE Laurent	BAOUR Marielle
82-06	DELMAS Marie	BAOUR Marielle	FROMENTEZE Laurent	REYNAUD Emilie
82-07	PRIMATESTA Sandrine	REYNAUD Emilie	FROMENTEZE Laurent	BAOUR Marielle
82-08		FROMENTEZE Laurent	REYNAUD Emilie	BAOUR Marielle

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de tous les inspecteurs du travail affectés en section d'inspection faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées à l'article 3, l'intérim est assuré par Madame ITIE Emilie (responsable de l'unité de contrôle).

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs responsables d'unité de contrôle désignés à l'article 1 ci-dessus, l'intérim est organisé selon les modalités précisées dans le tableau ci-après :

Unité de contrôle	Responsable de l'unité de contrôle	Directeur adjoint chargé de l'intérim	Responsable de l'Unité départementale
	ITIE Emilie	LECLERC Frédéric	VITRAT Nathalie

Article 6 : Conformément aux dispositions de l'article R.8122-10 du code du travail, les agents mentionnés à l'article 1 participent lorsque l'action le rend nécessaire aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de l'unité territoriale à laquelle est rattachée l'unité de contrôle où ils sont affectés.

Article 7 : Le présent arrêté qui prend effet à compter du **1^{er} décembre 2017**, annule et remplace toutes les décisions antérieures de même objet.

Article 8 : Le responsable de l'unité départementale du Tarn-et-Garonne de la Direction régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Occitanie est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département.

Fait à Montauban, le 5 décembre 2017

La responsable de l'unité départementale de Tarn-et-Garonne

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. VITRAT', written over the printed name.

Nathalie VITRAT